

Lors de son Assemblée Générale de juin dernier, la Fédération Label Rouge a ouvert ses statuts et son champ d'application aux organisations de défense et de gestion d'indications géographiques IGP et AOP (hors produits laitiers et vins), ainsi que de STG (spécialités traditionnelles garanties). Elle devient **FedeLIS – Fédération Label Rouge, IG et STG**.

Le Conseil d'administration de FedeLIS s'est réuni le 16 juillet.

Il a dressé un bilan positif du **partenariat établi avec l'INAO** : notices label rouge réhomologuées et plans de contrôles minima définis en volailles, œufs, viandes, porcs et charcuteries ; mise en conformité des cahiers des charges en cours, observatoire économique des signes de qualité, directive de suivi des ODG...

Ce partenariat est effectué sur les dossiers horizontaux dans le cadre du Comité de Liaison des Signes de Qualité et d'Origine (CLIQ) mis en place avec CNAOC (Appellations d'origine vins) et CNAOL (Appellations d'origine laitières).

Le Conseil de FedeLIS a pris également position sur les orientations de la Commission européenne et du Conseil UE de l'agriculture à propos de la **politique européenne de qualité** des produits agricoles et alimentaires suite au livre vert.

Le Conseil insiste sur les points suivants :

- *L'indication du pays d'origine de la production agricole (« farming ») doit être obligatoire sur tous produits agro-alimentaires pour bien informer les consommateurs ; dans le cas de produits élaborés, cela doit s'appliquer à la matière première lorsque celle-ci est l'ingrédient majoritaire ou si cela est indiqué dans la dénomination du produit.*
- *Les normes européennes de commercialisation sont essentielles pour une clarté d'information du consommateur et pour une bonne concurrence ; elles doivent être gérées par la Commission européenne elle-même et non par un Comité de normalisation.*
- *Les cahiers des charges d'IGP, AOP et LR doivent pouvoir introduire des critères environnementaux et durables spécifiques, mais ceux-ci doivent rester volontaires.*
- *La STG doit être maintenue ; c'est un signe de qualité utile pour protéger des recettes ou des savoir faire non localisables.*
- *La mise en place de lignes directrices européennes peut apporter de la cohérence dans les certifications nationales ou privées. Mais, en tout état de cause, seules les IGP / AOP doivent pouvoir certifier l'origine, qu'elle soit nationale, régionale ou locale.*

- Les groupements de défense et de gestion des signes de qualité (ODG) sont à même de *gérer la croissance des volumes de production*, quelque soit le signe de qualité (IGP, AOP, STG, LR) ; FedeLIS demande la reconnaissance de ce rôle aux ODG.
- Les signes européens IGP/AOP/STG et le Label Rouge sont des outils fondamentalement utiles pour les consommateurs mais aussi pour les producteurs et l'ensemble des filières qui s'y engagent ; ils préservent le développement rural, la qualité et le bien-être animal. FedeLIS souhaite que *l'Union européenne et la France encouragent leur développement par une politique agricole incitative*.

FedeLIS représente à ce jour 95% des Label Rouge et 61 IGP (CA global : 1 338 millions €), via :

- Les organisations des secteurs fédérés Label Rouge et IG : Aqualabel (produits de la mer et aquaculture), FIL Rouge (viande de bœuf, veau et agneau), Sylaporc (viande de porc et de charcuterie), Synalaf (volailles et œufs)
- Des ODG Label Rouge et IG d'autres secteurs : fruits et légumes, produits laitiers, produits transformés, miel, blé et farine et produits divers.

Composition du Bureau de FedeLIS :

- Président : Jean-François Renaud
- Vice-président : Eric Cachan
- Vice-président : Henri Baladier
- Secrétaire Général : Claude Granjon
- Trésorier : Cécile Chaptal

Contact :

Agnès Laszczyk - Déléguée Générale
Tél : 01 45 69 69 00 – Mail : labelrouge@orange.fr

